

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2024



PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille vingt-quatre, le trente septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Brindas légalement convoqué, s'est assemblé dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Fabrice VERICEL, adjoint au Maire.

Date de convocation : 24 septembre 2024 Date d'affichage : 24 septembre 2024 Nombre de conseillers en exercice : 28

Nombre de conseillers présents : 17 (16 présents pour l'approbation du PV)

Nombre de procurations: 8

Absents non représentés : 3 (4 pour l'approbation du PV)
Nombre de votants : 25 (24 votants pour l'approbation du PV)

Etaient présents :

Fabrice VERICEL, Danielle GEREZ, Anne CHANTRAINE, Thierry BAILLY, Martine LALAUZE, Sylvie PETER, Jocelyne DOMINIQUE, Carole CHAPON, Christiane DOMINIQUE, Sylvie GAUDET dit TRAFIT, Fabrice PÉCOU, Patrick BIANCHI, Michel WEILL, Nathalie POIGNET (arrivée à 19h15 – absente pour approbation du PV), Laurent FERLET, Eric BEARZATTO, Guillaume GIRAUD.

Avaient donné pouvoir :

Frédéric JEAN pouvoir à Fabrice VERICEL, Isabelle CHRIQUI-DARFEUILLE pouvoir à Thierry BAILLY, Claudine ROSIN pouvoir à Sylvie PETER, Bernard BALESTIÉ pouvoir à Danielle GEREZ, Éric GESBERT pouvoir à Anne CHANTRAINE, Christine BAUDOIN pouvoir à Christiane DOMINIQUE, Sébastien MARTINEZ pouvoir à Eric BEARZATTO, Ludovic PICARD donne pouvoir à Patrick BIANCHI,

Absents non représentés :

Laetitia ROSA DA COSTA, Bertrand DUPRÉ, Fabrice BLANCHARD.

Secrétaire de séance : Anne CHANTRAINE



ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2024

<u>Résultat du vote</u>: le procès-verbal de la séance du 8 juillet 2024 est accepté par 22 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Mme Christiane DOMINIQUE et Mme Carole CHAPON, conseillères municipales absentes lors du conseil municipal du 8 juillet 2024.

Arrivée de Mme Nathalie POIGNET à 19h15



Point n°1

D.2024.52: Présentation du rapport 2023 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement

Rapporteur: Safi BOUKACEM, président du SIAHVY

M. Safi BOUKACEM, président du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Haute Vallée de l'Yzeron (SIAHVY), présente le rapport d'activités 2023 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif et non collectif.



Compte tenu qui précède, il

de ce est

proposé aux membres du Conseil municipal de BRINDAS d'approuver la délibération suivante :

DE PRENDRE ACTE des éléments d'information figurant dans le rapport d'activités 2023 du SIAHVY.

1er rapport sur le SPANC

Mme Anne CHANTRAINE demande qui contrôle la conformité en cas de vente d'une maison et qui informe le SIAHVY?

- M. Safi BOUKACEM informe que lors d'une vente d'un bien immobilier, la conformité du réseau d'assainissement doit être détaillé dans le diagnostic immobilier dans le but de protéger l'acquéreur. Si le contrôle a été effectué il y a moins de 3 ans, il reste valable et peut être repris par le notaire. Au-delà de 3 ans, le notaire doit demander un diagnostic supplémentaire.
- M. Patrick BIANCHI demande combien de parcelles ne sont pas encore raccordés au tout-à-l'égout sur la commune.
- M. Safi BOUKACEM n'a pas la réponse dans l'immédiat mais lui apportera l'information ultérieurement. M. BOUKACEM précise qu'il existe des cas où des biens sont en installation autonome alors que le réseau n'est pas très loin. Tout dépend si les voisins acceptent la servitude de passage permettant aux personnes de se relier au réseau.
- M. Patrick BIANCHI juge intéressant d'obtenir le nombre de parcelles non raccordées dans le cadre de la révision actuelle du PLU.
- M. Safi BOUKACEM précise que l'État ne prévoit pas d'extension de réseau et en acceptera à la marge si le réseau est situé à proximité immédiate d'une parcelle non raccordée. Il précise qu'il y a 15 millions de travaux à réaliser et ils seront destinés principalement au renouvellement des réseaux du centre-bourg de Brindas. L'idée est de traiter les réseaux existants et non pas d'en créer des nouveaux, d'autant qu'avec la loi ZAN, l'État demande de construire là où il y a déjà des constructions plutôt que de grignoter de nouvelles parcelles. Chaque commune gère son PLU comme elle l'entend, mais en veillant toujours au respect de la réglementation.
- M. Fabrice VERICEL demande combien de lieux le SIAHVY peut raccorder car il existe plusieurs hameaux identifiés qui ne sont pas raccordés à l'instar du Chalinel.
- M. Safi BOUKACEM fait savoir qu'il ne sera pas possible d'aller jusqu'au bout du Chemin du Chalinel. Il est possible de formuler une demande officielle auprès du SIAHVY qui sera étudiée attentivement, mais, à première vue, il ne sera pas possible de raccorder tout le secteur. M. BOUKACEM ajoute que lors de la prochaine réunion du comité se tiendra également une commission technique et commission finance. Cela permettra de faire la liste des travaux et de flécher les sommes pour chacun d'entre eux. En général, c'est 4 à 5 millions d'euros. Une fois cela fait, il ne reste plus qu'à les financer en ayant des recettes ou via des emprunts. M. BOUKACEM indique que les élus comprendront mieux la raison pour laquelle il n'est pas possible de financer des extensions lorsqu'il aura donné les chiffres. Il est possible d'en faire ponctuellement mais il faut vraiment que cela soit opportun. A titre d'exemple, si la Commune a un projet d'installations sportives, il est possible de faire une extension du réseau car cela a du sens et ramènera du monde via ce projet, mais il ne sera pas possible de créer 1 km de réseaux pour seulement raccorder 3 maisons. Accessoirement, lorsque le SIAHVY créé du réseau, cela peut amener des nouvelles constructions. En conséquence, les mêmes personnes qui demandent du réseau ne seraient peut-être pas contentes au final car cela rendrait les terrains alentours viabilisés et permettrait donc l'émergence de nouvelles constructions autour de chez eux.
- M. Eric BEARZATTO demande s'il existe des aides financières existantes pour les usagers qui doivent se mettre en conformité.
- M. Safi BOUKACEM rappelle que cela était possible jusqu'à l'apparition de la loi NOTRe du 7/08/2015 car le conseil général du Rhône à l'époque allouait 3000 euros pour les « points noirs » qui étaient des installations non



conformes et l'Agence de polluantes et l'eau abondait

de 3000 euros également. Depuis la loi NOTRe, les Départements ne peuvent plus financer les particuliers et l'Agence de l'eau, dans le cadre du nouveau programme d'investissements, a décidé fin 2018 d'arrêter ses subventions car il a constaté que cela consommait beaucoup d'argent sans de retour sur investissement. M. BOUKACEM souligne qu'il y a eu beaucoup de transactions post-Covid et précise que l'acquéreur d'un bien non conforme a alors 1 an pour se mettre en conformité.

2º rapport sur l'assainissement collectif

Pas de questions

Conclusion des 2 rapports

Pour conclure, M. BOUKACEM revient sur la loi NOTRe de 2015 qui prévoit le transfert obligatoire de la compétence eaux et assainissement aux intercommunalités. En 2018 et 2019, des changements sont venus modifier la date d'échéance de ce transfert en fixant l'obligation au 1er janvier 2026, sauf si les collectivités sont sur plusieurs périmètres. Aujourd'hui, le SIAHVY mutualise son personnel et ses locaux avec le syndicat intercommunal d'assainissement de la Haute Vallée du Garon qui traite les eaux usées de la commune de Soucieu-en-Jarrest, Messimy et Thurins. L'effectif du SIAHVY est composé de 4 personnes : une directrice mutualisée, 3 techniciens mutualisés, et 1,5 comptable mutualisé également. Les locaux sont situés à Vaugneray au sein de la CCVL où le syndicat est locataire. Grâce à cela, il réalise des économies ce qui permet de faire tous ces travaux et d'être soutenu par l'Agence de l'eau. Actuellement, M. BOUKACEM réfléchit à construire une nouvelle collectivité. Il y aura donc la création d'un comité de pilotage et d'un comité de travaux avec l'ensemble des élus. En définitive, soit le syndicat continuera à être autonome, soit il sera repris par la communauté de communes.

Résultat du vote : Unanimité







D. 2024-53 : Autorisation donnée au Maire de recourir à l'emprunt Rapporteur: Fabrice VERICEL

Conformément aux prévisions, il est nécessaire d'emprunter environ 5 millions d'euros pour financer les travaux de l'extension de l'école maternelle et de restructuration de l'école élémentaire qui touche à leur fin.

Pour rappel, un premier emprunt a été réalisé en 2023 auprès de La Banque Postale pour un montant de 3 089 300€, sur une durée de 20 ans et à un taux de 3,98%. Cet emprunt a été adopté lors du conseil municipal du 13 novembre 2023 (délibération n°D2023-60).

La consultation pour ce 2e emprunt a été lancée durant l'été 2024 et comporte les caractéristiques suivantes :

- Montant demandé 2 425 800€
- Taux fixe sur 20 ans
- Amortissement constant, échéance trimestrielle

Quatre établissements financiers ont fait parvenir une offre à la commune. Les offres transmises et présentées à la commission Finances du 17 septembre dernier puis actualisées par ces établissements, ont les caractéristiques suivantes :

Banque	Caractéristiques	Frais	Cotation	Versement	1 ^{ère} échéance	Taux de l'offre	Coût du crédit	/coût crédit	/taux
FRITTING CARD CONTROL	2 425 800 € / 20 ans Fixe 3,45% Profil: AC-TRIM	2425,8	20/09/2024	21/10/2024	01/03/2025	3,450%	847 362,26 €	2	2
BANQUE des TERRITOIRES	2 425 800 € / 25 ans Fixe 3,48% Profil: AC-TRIM	1455,48	13/09/2024	21/10/2024	01/04/2025	3,480%	1 051 795,64 €	6	3
BANQUE des TERRITOIRES	2 425 800 € / 20 ans Fixe 3,61% Profil: EC-TRIM	1455,48	12/09/2024	21/10/2024	01/04/2025	3,610%	975 866,96 €	5	5
BANQUE des TERRITOIRES	2 425 800 € / 25 ans Variable : Taux livret A+0,60	1455,48	12/09/2024	21/10/2024	01/04/2025	Actuelleme nt 3,60%	1 087 588,24 €	7	4
Parameter Services Control of the Co	2 425 800 € / 20 ans Fixe 3,29% Profil: AC-TRIM	2425,8	19/09/2024	21/10/2024	01/03/2025	3,290%	822 141 ,65	1	2
<u>OK</u>	2 425 800 € / 20 ans Fixe 3,71% Profil: EC-AN	2425,8	10/09/2024	21/10/2024	20/01/2025	3,710%	960 379,94 €	4	6
<u>O</u> X	2 425 800 € / 20 ans Fixe 3,71% Profil: AC-TRIM	2425,8	10/09/2024	21/10/2024	21/01/2025	3,710%	911 221,44 €	3	6

Il apparait que l'offre de la Banque Postale est la mieux placée en termes de coût du crédit mais également de taux.



Compte tenu de ce qui précède, il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

DE DÉCIDER de contracter auprès de la Banque Postale, un emprunt d'un montant de 2 425 800€ dont les caractéristiques sont les suivantes :

CARACTÈRISTIQUES FINANCIÈRES					
Score Gissler	1A				
Montant du contrat de prêt	2 425 800,00 €				
Durée du contrat de prêt	20 ans				
Objet	Financement de l'extension du groupe scolaire sur la Commune de Brindas				
Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/12/2044					
La tranche est mise en place au plus tard le 20/11/2024					
Versement des fonds	En une fois avant la date limite du 20 novembre 2024				
Préavis	5 jours ouvrés TARGET/PARIS				
Périodicité	Trimestrielle				
Mode d'amortissement	Constant				
Taux d'intérêt annuel	Taux fixe de 3.29%				
Base de calcul des intérêts	Nombre exact de jours écoulés sur la base d'une année de 360jours				
Dombourgement enticiné	Possible à une date d'échéance d'intérêt moyennant le paiement				
Remboursement anticipé Préavis	d'une indemnité actuarielle				
Freavis	50 jours calendaires				
Commission d'engagement	0.10% du montant du contrat de prêt				
Taux effectif global	3.35% l'an				
Soit un taux de période	0.837% pour une durée de période de 3 mois				

- D'AUTORISER M. le Maire à signer le contrat de prêt (et la mise à jour du taux) réglant les conditions du prêt et la ou les demandes de réalisations des fonds;
- D'AUTORISER M. le Maire à procéder ultérieurement aux diverses opérations prévues dans le contrat et donne tous les pouvoirs à cet effet.
- DE DIRE que les écritures correspondantes sont prévues au budget de la Commune.

ENREGISTREMENT T003 à 28'18

- M. Fabrice VERICEL demande s'il y a des questions.
- M. Patrick BIANCHI se dit surpris de l'absence de tant de conseillers municipaux pour une délibération de cette importance et, qui plus est, de celle de M. le Maire. Il rappelle que cette délibération engage la Commune sur du long terme et aura des conséquences non négligeables.
- M. Fabrice VERICEL précise qu'il ne connaît pas la raison de l'absence des autres conseillers, mais il assure que M. le Maire est bien malade ce jour.
- M. Patrick BIANCHI l'entend mais fait savoir qu'il est alors possible, dans ces conditions, d'ajourner le conseil municipal pour le reprogrammer à un autre moment. Pour revenir à la délibération, M. BIANCHI comprend que cet emprunt est prévu pour le groupe scolaire, mais la dernière mise à jour que les conseillers ont reçu concernant l'autorisation de programme et de crédits de paiement (AP/CP) date de mars 2024. À l'époque, l'ensemble du projet s'élevait déjà à plus de 9 millions d'euros. Ici, il est question d'un emprunt au total qui fera 5



millions BIANCHI

d'euros. M. aimerait avoir

une mise à jour de tous ces éléments pour savoir précisément où en est la collectivité par rapport à ces dépenses. M. BIANCHI indique qu'il y a une autre question sous-jacente : est-il prévu un autre emprunt ?

M. Fabrice VERICEL répond par la négative. En principe, il n'y aura pas besoin de nouvel emprunt.

M. Patrick BIANCHI revient sur l'emprunt qui est prévu pour le groupe scolaire mais qui a été notamment souscrit pour équilibrer le budget de la commune. Le budget global ne concerne pas que l'école et concerne aussi d'autres investissements. Or, en début d'année, il a été annoncé aux conseillers municipaux que l'emprunt serait de 3 221 000 € alors pourquoi est-il à ce jour de 2 425 800 € ?

Mme Marie-Catherine MAVOUNGOU, directrice générale des services, demande si M. BIANCHI est certain que l'emprunt a été noté à 3 millions d'euros au budget.

M. Patrick BIANCHI le confirme et précise que c'est ce qui a été noté dans le PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement). Par ailleurs, comme cela a été dit par M. BOUKACEM précédemment, une commune bien gérée a normalement un ratio de remboursement limité à 5 ans. Aujourd'hui, la commune a un ratio de 19 ans sans avoir souscrit à l'emprunt. Qu'en sera-t-il demain?

Mme Marie-Catherine MAVOUNGOU fait savoir que le ratio avant cet emprunt n'est pas de 19 ans.

M. Patrick BIANCHI dit que c'est la projection qui a été montrée au PPI.

Mme Marie-Catherine MAVOUNGOU est d'accord mais précise que c'était avec l'emprunt.

M. Patrick BIANCHI admet son erreur, mais cela signifie tout de même que l'amortissement mentionné dans le PPI est loin de celui qu'il a pu calculer en reprenant l'ensemble des tableaux. M. BIANCHI dit avoir un gros doute sur l'équilibre financier que les élus auront à gérer par la suite.

Mme Marie-Catherine MAVOUNGOU se rappelle que lors de la présentation du PPI, la simulation du taux d'emprunt était supérieure, ce qui signifie que l'amortissement devait être supérieur aussi, surtout si M. BIANCHI affirme que l'inscription au budget était de plus de 3 millions d'euros. Concernant l'AP/CP, il n'est pas utile de le présenter à nouveau ce soir puisqu'il n'y a pas de modification de son montant à ce jour et il ne devrait pas y en avoir d'îci la fin de l'opération. La Commune est actuellement sur les mêmes chiffres de l'AP/CP que ce qui a été voté en mars 2024. C'est pour cette raison que l'AP/CP n'est pas représentée ce soir.

M. Patrick BIANCHI souhaite comprendre la raison pour laquelle la Commune emprunte moins. Est-ce parce que la Commune dépensera moins ou parce qu'elle aura plus de recettes ?

Mme Marie-Catherine MAVOUNGOU admet qu'elle n'a pas la réponse dans l'immédiat qui expliquerait la différence entre ce que M. Patrick BIANCHI indique avoir été présenté au budget et l'emprunt souscrit à ce jour. Elle propose de vérifier cela et de leur donner une réponse ultérieurement.

M. Patrick BIANCHI émet avoir un gros doute sur l'équilibre budgétaire des années suivantes. Il explique que les amortissements du capital de la dette pour 2025 étaient de 113 000 euros. Le calcul indique qu'on sera proche de 400 000 euros en 2025 et autour de 800 000 euros en 2026. M. BIANCHI souligne que pour lui, et comme il l'a expliqué en commission finances, faire un emprunt de cette importance sur 20 ans c'est faire peser sur la Commune une charge à court terme qui va être très pénalisante. Il ne changera pas d'avis à ce sujet. Concernant le fait d'apprendre qu'il n'y aura pas de recours à l'emprunt en 2025, les élus sont bien heureux de le savoir mais cela l'étonnerait tout de même. Par ailleurs, il aurait bien aimé avoir une mise à jour de l'évolution de l'annuité de la dette. Cela étant dit, il suppose que Marie-Catherine MAVOUNGOU ne sera pas forcément en mesure de lui donner ce soir.

Mme Marie-Catherine MAVOUNGOU admet qu'il ne l'aura pas ce soir mais qu'elle lui donnera les éléments de réponse rapidement.

M. Patrick BIANCHI lui fait remarquer que les élus votent pourtant ce soir.



Mme Marie-Catherine MAVOUNGOU précise que ce ne sont pas forcément des éléments qui devaient apparaître ce soir car ils ont déjà été présentés lors de la commission Finance. Si les élus avaient des demandes particulières, ils auraient alors dû lui en faire part afin que ces éléments puissent être communiqués en amont du conseil municipal.

- M. Patrick BIANCHI n'est pas de cet avis et pense que c'est au maire et à la DGS de prévoir les éléments d'informations qui permettront aux élus de prendre une décision. Jusqu'à preuve du contraire, ne présenter un emprunt que sous deux éléments qui sont le taux et le niveau de remboursement n'est pas suffisant. M. BIANCHI répète qu'ils sont dans le domaine public, que la Commune investit sur des biens publics et que les durées d'amortissement n'ont rien à voir avec celles d'un particulier qui achète une maison ou une voiture. Cela n'est pas comparable. En conséquence, ce ne sont pas les mêmes éléments qui doivent être pris en considération pour un emprunt public car l'importance ce ne sont pas ces deux éléments, mais l'impact qu'ils auront sur le budget communal, or les élus n'en ont aucune idée ce soir.
- M. Fabrice VERICEL fait savoir que lors de la souscription au dernier emprunt, ces éléments n'ont pas été donnés non plus et n'ont pas été réclamés. Cela étant dit, il entend les propos de M. BIANCHI ce soir.
- M. Guillaume GIRAUD souhaite intervenir à son tour et précise qu'avant de parler du fond du sujet, il souhaite revenir sur les chiffres que le maire ne communique pas. L'école va coûter beaucoup d'argent à la Commune, de beaux articles sont créés dans tous les supports de communication mais il constate que l'on n'annonce pas les chiffres aux habitants, à savoir les 9,2 millions d'euros. M. GIRAUD rappelle que les élus avaient voté une AP/CP à 7 millions d'euros et ils en sont à 9,2 millions d'euros aujourd'hui. Pourquoi ces 2 millions de plus ? Personne n'en connaît la raison et, selon lui, il s'agit d'un petit scandale de gestion financière. Il ne comprend alors pas que l'on veuille, en plus, endetter la Commune sur 19,5 ans avec la souscription d'un nouvel emprunt. Là aussi il s'agit d'un scandale. Pour toutes ces raisons, M. GIRAUD indique qu'il ne participera pas au vote.
- M. Michel WEILL, Mme Nathalie POIGNET, M. Ludovic PICARD, M. Laurent FERLET, conseillers municipaux de la liste d'opposition Ensemble pour Brindas, ainsi que Mme Sylvie GAUDET DIT TRAFIT et M. Fabrice PECOU, conseillers municipaux du groupe d'opposition Brindas avec Vous se lèvent de table et quittent la salle du conseil municipal.
- M. Guillaume GIRAUD demande aux autres élus de compter les conseillers restants autour de la table afin de vérifier le quorum suite à ces nombreux départs.
- M. Guillaume GIRAUD se lève à son tour pour guitter la salle.
- M. Fabrice VERICEL demande si tout cela était volontaire.
- M. Guillaume GIRAUD l'affirme.
- M. Patrick BIANCHI espère que les autres conseillers municipaux comprendront aisément que face à ce manque d'informations, les élus des listes d'opposition préfèrent quitter la séance. Si les autres élus de la majorité peuvent voter des délibérations sans avoir tous les éléments, cela les regarde. Jusqu'à preuve du contraire, cette souscription à l'emprunt engage la Commune sur du long terme. M. BIANCHI indique qu'il y a un certain nombre de besoins sur la commune et émet un gros doute sur la capacité à pouvoir les assumer dans le futur avec cet emprunt à charge. Selon lui, il est donc préférable de partir.
- M. Fabrice VERICEL indique que les élus peuvent rester pour voter la suite des délibérations.

Mme Marie-Catherine MAVOUNGOU précise à M. BIANCHI et M. GIRAUD que les élus de l'opposition peuvent quitter la salle pour ajourner cette délibération puisqu'il n'y aura pas le quorum, mais qu'il reste tout de même possible de voter les autres délibérations, si les élus le souhaitent, puisqu'il y aura à nouveau le quorum s'ils reviennent.

M. Guillaume GIRAUD annonce que les élus des listes d'opposition ne voteront pas non plus les autres



délibérations conseil ce soir. prévues au municipal de

- M. Fabrice VERICEL indique que ces délibérations seront donc à nouveau soumises au vote lors d'un prochain conseil municipal.
- M. Guillaume GIRAUD en est conscient et précise que le prochain conseil municipal devra se tenir dans les 7 jours.

La séance est levée à 20h30. La parole est ensuite donnée au public.

Secrétaire de séance,

Anne CHANTRAINE

L'adjoint au Maire

Fabrice VERICEL